

ARRÊTÉ N° 2025_296

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE POUR LES PROFESSIONNELS RIVERAINS DU TRAMWAY T1 BOBIGNY - VAL DE FONTENAY

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil général n°2008-I-09 du 29 janvier 2008 relative à la gouvernance des projets de tramway sous maîtrise d'ouvrage départementale décidant de la mise en place d'une commission de règlement amiable chargée de traiter les demandes d'indemnisation formulées par les riverains ou voisins des travaux ;

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental n°06-02 du 30 janvier 2020 relative à la création de la commission de règlement amiable pour les professionnels riverains du tramway T1 Bobigny Val-de-Fontenay ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2025-044 du 20 janvier 2025 portant désignation des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny – Val-de-Fontenay ;

Vu l'élection le 1er juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la Présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - La commission de règlement amiable pour les professionnels riverains du tramway T1 Bobigny – Val-de-Fontenay est composée comme suit :

Pour la Présidence de la commission : Madame Elsa Costa, médiatrice, spécialisée dans les litiges publics, est nommée Présidente de la commission ;

Pour le Département de la Seine-Saint-Denis :

Monsieur Edouard Bédel, directeur de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommé membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

Madame Esther Bailleul, directrice adjointe de la direction de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommée membre suppléante avec voix délibérative de la commission ;

Monsieur Yannick Adda, chef du service des projets de transports de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommé membre suppléant avec voix délibérative de la commission ;

Madame Amélie Bourlieux, cheffe de projet T1 au service des projets de transports de la direction de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommée membre titulaire avec voix consultative de la commission ;

Madame Sandra Gopaul, assistante de gestion administrative au service des projets de transports de la direction de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommée membre suppléante avec voix consultative de la commission ;

Pour la RATP :

Madame Florence Bazin-Bodeau, cheffe de projet T1 à la RATP, est nommée, membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

Madame Sophie Morhun, représentante maîtrise d'ouvrage T1 à la RATP, est nommée membre suppléante avec voix délibérative de la commission ;

Monsieur Denis Girard, représentant maîtrise d'ouvrage T1 à la RATP, est nommé membre suppléant avec voix délibérative de la commission ;

Madame Aurélie Barre, juriste-projet au secrétariat et direction générale du Groupe/Construction maintenance à la RATP, est nommée membre suppléante avec voix délibérative de la commission ;

Monsieur Paolo Lopes, responsable territorial Seine-Saint-Denis et Val d'Oise à la RATP, est nommé membre suppléant avec voix délibérative de la commission ;

Pour la commune de Noisy-le-Sec :

Madame Monique Gascoin, conseillère municipale déléguée aux commerces et à l'économie sociale et solidaire de la ville de Noisy-le-Sec, est nommée membre titulaire avec voix consultative de la commission ;

Madame Pascale Labbé, adjointe au maire de Noisy-le-Sec, déléguée au développement du service public, du personnel communal et des temps libérés, est nommée membre suppléante avec voix consultative de la commission ;

Pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France :

Monsieur Didier Audibert, membre élu de la Chambre des métiers et de l'artisanat – Seine-Saint-Denis, est nommé membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Seine-Saint-Denis :

Madame Céline Luis, membre élue (et collaboratrice) de la Chambre de commerce et d'industrie – Seine-Saint-Denis, est nommée membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

Pour l'Ordre des Experts Comptables :

Monsieur Rémy Perrotte, représentant titulaire de l'Ordre des experts comptables Paris Île-de-France, est nommé membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

Pour l'URSSAF :

Monsieur Stephane Gre, directeur du recouvrement de la Seine-Saint-Denis de l'URSSAF Île-de-France, est nommé membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

Madame Murielle Chailland Depuichaffray, responsable du département contentieux de l'URSSAF Île-de-France est nommée membre suppléante avec voix délibérative de la commission ;

Madame Valérie Geslin, responsable d'unité de l'URSSAF Île-de-France, est nommée membre suppléante avec voix délibérative de la commission.

ARTICLE 2 - L'arrêté n°2025-044 du 20 janvier 2025 est abrogé.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. – Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20251030-2025_296-AR



Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le